

Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SA 314 Stage 3			
Ancien Code	AGSA3B14	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XISA3140		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	9 C	Volume horaire	270 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Pierre ESTIEVENART (jean-pierre.estievenart@helha.be)		
Coefficient de pondération	110		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'intégration professionnelle "Stage 3" est le dernier moment d'insertion dans la vie professionnelle prévue dans le cursus. Cette activité d'apprentissage permet à l'étudiant.e de démontrer qu'il est capable de travailler dans une structure professionnelle sur une longue période de temps (13 semaines). La polyvalence des compétences travaillées dans le cursus amène une très large variété de tâches réalisables par les stagiaires (production, transformation, distribution, vente, sensibilisation, R&D...)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Compétence 2 : S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Compétence 3 : Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.2 Répondre aux spécificités du marché (local, national, international)
 - 3.3 Développer un réseau de contacts
- Compétence 7 **Compétence 7 SADL : Exécuter, participer à des projets de développement de ceintures alimentaires**
 - 7.1 Coordonner/ intégrer une action dans le cadre d'associations actives dans les domaines techniques, économiques, éducationnels et sociaux,

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage visés dans le cadre du stage de troisième année sont :

- La capacité à intégrer harmonieusement la structure dans laquelle se déroule le stage
- La capacité à s'adapter aux exigences du travail dans cette structure
- La poursuite de la constitution d'une identité professionnelle
- La collaboration avec les membres de la structure en vue d'apporter de l'aide à celle-ci
- La prise de recul par rapport aux compétences professionnelles acquises et celles à développer d'avantage

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGSA2B21
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGSA3B14A Stage 3

270 h / 9 C

Contenu

Sans objet

Démarches d'apprentissage

Sans objet

Dispositifs d'aide à la réussite

Des contacts réguliers avec l'étudiant.e permettent de le suivre dans ses démarches pour trouver un stage.

Une rencontre avec la structure et le stagiaire est prévue au début du stage afin de vérifier que ce dernier est en ordre à tous les niveaux.

Une rencontre intermédiaire ou de médiation est possible en cas de soucis entre l'étudiant.e et la structure ou entre la structure et la HELHa

Sources et références

Sans objet

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les documents nécessaires à la réalisation du stage (ex. : contrat)

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du stage se fait de deux façons :

- Un rapport de stage écrit
- Une évaluation du stage à la fin de celui-ci

Ces documents suivent un canevas précis.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	50	Rap	50	Rap	50
Période d'évaluation	Stg	50	Stg	50	Stg	50

Rap = Rapport(s), Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Il est nécessaire d'avoir une note >10/20 au rapport ET à l'évaluation pour valider l'UE

Le stage peut être réaliser au Q1 et au Q2

Le stage peut être démarré durant la période estivale entre le bloc 2 et le bloc 3 à conditions que l'entièreté des blocs 1 et 2 soient validés

Le stage peut être effectué d'un seul bloc (13 semaines) au Q2 ou être morcelé afin de participer sur une plus longue période à la vie de la structure.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).